

Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Communautaire du 14 Janvier 2013

Le 14 janvier 2013, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, s'est réuni à Thyez, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LEGER.

Présents :

ROSA P – BLANCHET JP- POUCHOT R- HERVE L- MARTINELLI J- NOEL S (18h40) - METRAL M-A - GRADEL M - CATALA G ; VICE-PRESIDENTS
LESENEY A - GUERRIER Y –TAVERNIER JC- MIVEL J-L- HUGARD C - SALOU N- BAUMONT MP – REVEREAU P-PREVIGNANO B- GALLAY P- DELSANTE S- MARTIN D - PERNAT MP – AUVERNAY F – CROZET J - RONCHINI R - CAMPS P – GLEY R – DENIZON F- BETEND P- DELEMONTEX J – HENON C- MILON J – MONIE J – FERIGO A - BRIFFAZ JF- DUSSAIX J – ROGAZY M- DUCRETTET P - ESPANA L – MACHADO M -REVEL G -

Avaient donné procuration : EGARD W. à P. ROSA ; DEVANT P. à J-C LEGER ; BENE T. à L. HERVE.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il leur indique que des documents ont été déposés à la place de chacun :

liste des candidats pour intégrer les commissions communautaires, pour la commission d'appel d'offres et pour siéger au sein du SIRCa et du Sivu Action Villes.

Il a également été remis le procès-verbal des débats de la réunion du 12 décembre 2012, l'organigramme de la 2CCAM ainsi que l'organisation du circuit de décision.

I- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2012.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté.

II- Institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Rapporteur : Gilbert CATALA, vice-président.

La communauté de communes a opté pour la compétence « Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et industriels ». Il convient désormais de déterminer le mode de financement de cette compétence avant le 15 janvier afin de permettre aux services de l'Etat de préparer la mise en œuvre, tout en sachant que la collectivité aura jusqu'au 31 mars pour fixer les taux.

L'ensemble des communes adhérant à la communauté avaient institué un mode de financement spécifique pour le financement de la collecte et de l'élimination des déchets : Arâches, Cluses, Marnaz, Scionzier et Thyez avaient opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; Le Reposoir, Magland, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses et Saint-Sigismond pour la redevance.

Compte-tenu du fait que la majorité de la population est localisée dans des communes soumises à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est proposé d'instituer sur le périmètre de la CCCAM la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ceci est expressément prévu par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 2224-13 du CGCT, ainsi que par le Code Général des impôts, et articles 1639 A bis II et 1379 0 bis – VI.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité par quarante-trois voix pour :

- **Décide** d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la 2CCAM.

III- Institution d'un zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Arrivée de Mme Sylviane NOEL en début d'examen de ce point à 18h40.

Arrivée de M. Jean-Louis MIVEL, en cours d'examen de ce point à 18h45 pendant le débat qui a eu lieu sur ce point.

Rapporteur : Gilbert CATALA, vice-président.

Compte-tenu de la diversité des modes de financement de l'élimination des déchets mis en place par les communes préalablement à l'institution de la TEOM communautaire, il existe de grandes disparités entre les taux et les sommes demandées aux bénéficiaires du service.

Il est proposé de limiter les effets sur les contribuables de la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la communauté de communes en utilisant la possibilité offerte par l'article 1636 B undecies du code général des impôts.

Cette disposition permet, pour une période maximale de dix ans, de voter des taux différents sur le périmètre de l'intercommunalité, afin de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement. Un travail d'étude est mené pour déterminer la durée de lissage au terme de laquelle un taux unique sera instauré.

Pour pouvoir voter des taux différents sur les différentes communes, il convient que chacune des communes soit définie comme une zone donnant lieu au vote d'un taux spécifique au cours de la période de convergence qui sera retenue.

Le vote des taux qui s'appliqueront sur les différentes zones interviendra avant le 31 mars 2013.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par quarante-deux voix pour et trois abstentions (P.Gallay, S. Delsante, D. Martin) décide :

- * **de fixer, pour une période qui ne pourra pas dépasser 10 ans, des taux différents de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur chacune des communes pour tenir compte de l'harmonisation progressive du financement dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies III.**

4

*** que chacune des communes et fractions de communes suivantes soient définies comme une zone au titre de laquelle sera voté un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

- Arâches-la-Frasse zone A (selon un périmètre correspondant à toutes les parcelles cadastrales de la Commune à l'exception de celles définies dans la zone B établi par la commune par sa délibération du 5 octobre 2005)
- Arâches-la-Frasse zone B (selon un périmètre correspondant au secteur de Flaine figurant sur le cadastre à la Section C et certaines parcelles de la section B établi par la commune par sa délibération du 5 octobre 2005)
- Cluses
- Magland
- Marnaz
- Mont-Saxonnex
- Nancy sur Cluses
- Le Reposoir
- Saint Sigismond
- Scionzier
- Thyez

IV- Désignation et élection des commissions communautaires.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président indique que les listes des candidats pour chaque commission ont été distribuées à chacun des conseillers communautaires. Chaque commune a proposé la candidature de délégués communautaires pour intégrer les commissions, ces propositions ayant été entièrement reprises dans les listes proposées. Pour Cluses, une concertation a été menée et l'ensemble des propositions formulées ont été retranscrites in extenso. Monsieur le Président demande à chacun de noter que M. Jean-Louis MIVEL souhaite intégrer la commission action sociale.

En vertu de l'article L 2121-21 du CGCT Monsieur le Président soumet au vote la proposition de proposer à l'ensemble des désignations selon le scrutin public. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 et L 2121-22, le Conseil Communautaire peut constituer des commissions de travail.

M. BLANCHET, vice-président, précise que certaines communes, dont la sienne, n'ont pas désigné de délégué titulaire mais proposeront au Président d'inviter des conseillers municipaux sur des thèmes particuliers.

Il est procédé à la désignation des membres de chacune des commissions :

- **commission aménagement du territoire, transports et voirie** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	M. GUERRIER Yvon Mme ROSA Patricia
Cluses	M. TAVERNIER Jean-Claude M. HUGARD Claude M. GALLAY Pierre Mme BAUMONT Marie-Pierre
Le Reposoir	M. BLANCHET Jean-Pierre
Magland	M. POUCHOT René Mme AUVERNAY Fernande
Marnaz	M. HERVÉ Loïc Mme CAMPS Pascale Mme DENIZON Françoise
Mont-Saxonnex	M. MARTINELLI Jacques M. BETEND Philippe
Nancy-sur-Cluses	Mme NOËL Sylviane
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette
Scionzier	M. BRIFFAZ Jean-François M. DUSSAIX Julien
Thyez	M. CATALA Gilbert Mme MACHADO Martine

- **commission assainissement collectif et assainissement non collectif** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	M. EGARD Willy
Cluses	M. MIVEL Jean-Louis M. HUGARD Claude
Le Reposoir	Mme PERNAT Marie-Pierre
Magland	M. POUCHOT René M. RONCHINI Robert
Marnaz	M. HERVÉ Loïc M. GLEY Robert
Mont-Saxonnex	M. BETEND Philippe
Nancy-sur-Cluses	M. HENON Christian
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette M. MILON Jacky
Scionzier	M. BRIFFAZ Jean-François
Thyez	M. CATALA Gilbert M. REVEL Gilbert

4

- **commission développement économique et touristique** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	Mme ROSA Patricia Mme LÉSENEY Aline
Cluses	Mme PRÉVIGNANO Bénédicte M. REVEREAU Paul M. GALLAY Pierre M. MARTIN Dominique
Le Reposoir	_____
Magland	Mme CROZET Josette M. RONCHINI Robert
Marnaz	Mme DENIZON Françoise M. BÉNÉ Thierry
Mont-Saxonnex	M. DELEMONTE Jacques
Nancy-sur-Cluses	M. HENON Christian
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette M. MILON Jacky
Scionzier	M. GRADEL Maurice M. FERIGO André Mme ROGAZY Myriam
Thyez	M. CATALA Gilbert M. DUCRETTET Pascal

- **commission environnement, gestion et valorisation des déchets** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	M. GUERRIER Yvon
Cluses	M. HUGARD Claude M. DELSANTE Serge
Le Reposoir	_____
Magland	M. POUCHOT René M. RONCHINI Robert
Marnaz	M. GLEY Robert
Mont-Saxonnex	M. BETEND Philippe
Nancy-sur-Cluses	Mme NOËL Sylviane
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette M. MILON Jacky
Scionzier	M. BRIFFAZ Jean-François M. DUSSAIX Julien
Thyez	M. CATALA Gilbert Mme MACHADO Martine

- **commission agriculture, forêts, espaces naturels** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

5

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	_____
Cluses	M. HUGARD Claude M. REVEREAU Paul
Le Reposoir	M. BLANCHET Jean-Pierre
Magland	Mme CROZET Josette Mme AUVERNAY Fernande
Marnaz	M. GLEY Robert
Mont-Saxonnex	M. BETEND Philippe
Nancy-sur-Cluses	Mme NOËL Sylviane M. HENON Christian
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette
Scionzier	Mme ROGAZY Myriam
Thyez	M. CATALA Gilbert M. REVEL Gilbert

- **commission communication et promotion du territoire** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	Mme ROSA Patricia Mme LÉSENEY Aline
Cluses	M. TAVERNIER Jean-Claude Mme BAUMONT Marie-Pierre M. MARTIN Dominique
Le Reposoir	Mme PERNAT Marie-Pierre
Magland	Mme AUVERNAY Fernande M. RONCHINI Robert
Marnaz	_____
Mont-Saxonnex	M. MARTINELLI Jacques M. DELEMONTE Jacques
Nancy-sur-Cluses	_____
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette M. MILON Jacky
Scionzier	M. FERIGO André Mme ROGAZY Myriam
Thyez	M. CATALA Gilbert Mme ESPANA Lucie

- **commission action sociale** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

4

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	M. EGARD Willy
Cluses	M. DEVANT Pierre Mme SALOU Nadine M. MIVEL Jean-Louis
Le Reposoir	Mme PERNAT Marie-Pierre
Magland	Mme AUVERNAY Fernande Mme CROZET Josette
Marnaz	Mme CAMPS Pascale M. BÉNÉ Thierry
Mont-Saxonnex	_____
Nancy-sur-Cluses	_____
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette
Scionzier	M. MONIE Jean
Thyez	M. CATALA Gilbert Mme ESPANA Lucie

- **commission finances** : sont désignés à l'unanimité les délégués communautaires suivants :

Ville	Membres
Araches-la-Frasse	Mme ROSA Patricia
Cluses	M. LEGER Jean-Claude M. TAVERNIER Jean-Claude M. MARTIN Dominique
Le Reposoir	M. BLANCHET Jean-Pierre
Magland	M. POUCHOT René Mme CROZET Josette
Marnaz	M. HERVÉ Mme CAMPS Pascale
Mont-Saxonnex	M. MARTINELLI Jacques M. DELEMONTEX Jacques
Nancy-sur-Cluses	Mme NOËL Sylviane M. HENON Christian
Saint-Sigismond	Mme METRAL Marie-Antoinette M. MILON Jacky
Scionzier	M. GRADEL Maurice M. FERIGO André
Thyez	M. CATALA Gilbert M. DUCRETTET Pascal

V- Désignation et élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

Rapporteur : Monsieur le Président.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 22, il convient de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent.

4

Elle doit être composée du Président, d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé et d'un nombre égal de suppléant c'est-à-dire cinq membres titulaires, cinq membres suppléants en sus du Président. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La liste des candidats a été remise à chaque conseiller communautaire. Monsieur le Président indique que la commission doit comprendre 5 titulaires et 5 suppléants. La communauté de communes comprenant 10 communes, afin d'assurer la représentation de chacune il propose les candidats suivants :

Titulaires :

- M. HERVE Loïc
- M. POUCHOT René
- M. CATALA Gilbert
- Mme NOËL Sylviane
- Mme ROSA Patricia

Suppléants :

- M. MARTINELLI Jacques
- Mme METRAL Marie-Antoinette
- M. BLANCHET Jean-Pierre
- M. GRADEL Maurice
- M. TAVERNIER Jean-Claude

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par quarante-deux voix pour et trois abstentions (P.Gallay, S. Delsante, D. Martin) désigne comme membres de la commission permanente d'appel d'offres :

- en qualité de titulaires : M. HERVE Loïc, M. POUCHOT René, M. CATALA Gilbert, Mme NOËL Sylviane, Mme ROSA Patricia.

- en qualité de suppléants : M. MARTINELLI Jacques, Mme METRAL Marie-Antoinette, M. BLANCHET Jean-Pierre, M. GRADEL Maurice, M. TAVERNIER Jean-Claude.

VI- Représentation-substitution au sein du SIRCa.

Rapporteur : Loïc HERVE, vice-président.

Le « Syndicat Intercommunal pour la Réalisation du Casernement de gendarmerie de la communauté de brigade Cluses Scionzier », en abrégé SIRCa est un syndicat à vocation unique dont le siège est à Scionzier et présidé par Monsieur Jean-François BRIFFAZ.

Il regroupe les communes de Arâches-la-Frasse, Chatillon-sur-Cluses, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond et Scionzier.

Ce syndicat a pour objet la réalisation et le financement des acquisitions foncières, des études urbanistiques et architecturales ainsi que les travaux de viabilité nécessaires pour permettre la réalisation de l'ensemble immobilier constituant le casernement de gendarmerie. Le syndicat est également compétant pour conduire les procédures visant au financement et à la gestion des locaux.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L5214-21, L 5711-1 et L 5711-3, la communauté de communes se substitue de plein droit à ses communes membres au sein du syndicat mixte. La 2CCAM sera représentée au sein du SIRCa par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant substitution soit deux délégués par commune.

Il convient de désigner les délégués qui représenteront la 2CCAM au sein du syndicat. Pour l'élection, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres, conseiller communautaire, ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L 5711-1 CGCT).

Il est proposé de reconduire les délégués actuels pour représenter la 2CCAM au sein du SIRCa. M. BRIFFAZ, conseiller communautaire et président de ce syndicat, énumère la liste des délégués actuels dont la candidature est proposée :

Ville	Candidats
Arâches	Mme ROUX Hélène M. BONHOMME Nicolas
Cluses	M. LEGER J-Claude M. MIVEL J-Louis
Le Reposoir	M. BLANCHET J-Pierre M. HAEM J-Marc
Magland	M. POUCHOT René Mme AUVERNAY Fernande
Marnaz	M. HERVE Loïc M. GLEY Robert
Nancy-sur-Cluses	Mme NOEL Sylviane M. ROUX Alain
Saint-Sigismond	M. MILON Jacky M. RAMELLA Alain
Scionzier	M. BRIFFAZ J-François M. FERIGO André

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, par quarante-cinq voix pour désigne comme délégués au sein du SIRCa :

Mme ROUX H, M. BONHOMME N, M. LEGER J-C, M. MIVEL J-L, M. BLANCHETJ-P, M. HAEM J-M, M. POUCHOT R, Mme AUVERNAY F, M. HERVE L, M. GLEY R, Mme NOEL S, M. ROUX A, M. MILON J, M. RAMELLA A, M. BRIFFAS J-F, M. FERIGO A.

VII- Représentation-substitution au sein du Sivu Actions Villes.

Rapporteur : Loïc HERVE, vice-président.

Le « Syndicat Intercommunal à vocation unique pour le développement de la politique de la ville dans la moyenne vallée de l'Arve » en abrégé SIVU Actions Ville, à son siège à Marnaz et est présidé par Madame Pascale CAMPS.

Il regroupe les communes de Bonneville, Cluses, Marignier, Marnaz, La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny et Scionzier soit trois communes membres de la 2CCAM.

5

Ce syndicat a pour compétence la politique de la ville et a pour mission d'instituer une coopération, une concertation, une coordination et une évaluation constante entre les communes s'engageant à conduire des actions en matière de politique de la ville. Il met également en œuvre les dispositifs de la politique de la ville appelés « contrats urbains de cohésion sociale », les contrats de solidarité avec la Région...

Il convient de désigner les délégués qui représenteront la 2CCAM au sein du Sivu Actions Ville ; chacune des communes concernées (Cluses, Marnaz et Scionzier) étant représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il est proposé de reconduire les délégués actuels pour représenter la 2CCAM au sein du Sivu Actions Ville. Mme CAMPS, conseillère communautaire et présidente du Sivu Action Villes donne lecture des candidats :

Ville	Candidats au poste de délégué titulaire	Candidats au poste de délégué suppléant
Cluses	M. MIVEL Jean-Louis M. MONNET Antoine	Mme MONTEIL Sylvie Mme GUILLARME Isabelle
Marnaz	M. HERVE Loïc Mme CAMPS Pascale	Mme CHIAVARO Pierrine Mme DENIZON Françoise
Scionzier	M. MONIE Jean M. FERIGO André	Mme MAGNIER Ingrid Mme CHENEAU Hélène

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par quarante-quatre voix pour et une voix contre (D. Martin) désigne comme délégués au sein du Sivu Action Villes :

- au titre de délégués titulaires : M. MIVEL J-L, M. MONNET A, M. HERVE L, Mme CAMPS P, M. MONIE J, M. FERIGO A ;

- au titre de délégués suppléants : Mme MONTEIL S, Mme GUILLARME I, Mme CHIAVARO P., Mme DENIZON F, Mme MAGNIER I, Mme CHENEAU H.

VIII-Autorisation de signature des avenants à conclure pour le transfert des contrats en cours.

Rapporteur : Monsieur le Président.

La création de la communauté de communes entraîne de facto le désaisissement des communes pour l'ensemble des compétences relevant désormais de la 2CCAM. Ce dispositif de substitution est prévu par les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et industriels, d'assainissement collectif et de transports, dans toutes les communes qui n'assuraient pas ces services directement en régie, il existe des contrats entre les communes et les prestataires. Ces contrats sont automatiquement transférés, dans leur intégralité, à la communauté de communes. Cependant, afin de mettre en place des dispositifs clairs et transparents il est envisagé de formaliser ce transfert par la conclusion d'un avenant de substitution avec chacune des sociétés concernées.

Les avenants qui relèvent de la compétence du conseil communautaire (au-delà de 200 000 €) et qui devront être conclus concernent les contrats suivants :

5

Domaine	Type de contrat	Partenaire extérieur	Commune	Montant	Echéance
assainissement	DSP assainissement	SAUR	Cluses		31/12/2013
assainissement	DSP assainissement	SAUR	Marnaz		31/12/2017
assainissement	DSP assainissement	Lyonnaise des eaux	Thyez		31/03/2017
assainissement	travaux en cours avenue des vallées	Infraroute	Thyez	200 000 €	févr-13
assainissement	travaux en cours Cul plat	Ingénierie Mont Blanc	Thyez	350 000 €	déc-13
assainissement	travaux en cours L. Coppel	Vial Collet/Carrier	Thyez	240 000 €	déc-13

Domaine	Type de contrat	Partenaire extérieur	Commune	Montant	Echéance
ordures ménagères	collecte OM	COVED	Cluses	370 000 €	31/12/2014
ordures ménagères	tri sélectif	COVED	Cluses	51 000 €	31/12/2014
transport	transports urbains	SAT	Cluses	402 000 €	31/12/2013

Un document type a été communiqué à chaque conseiller communautaire avec la note de synthèse.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants aux contrats mentionnés ci-dessus.

Le prochain conseil communautaire se réunira le 13 Février 2013 à Scionzier

La séance est levée à 20H00.

Le compte-rendu est affiché le 17 janvier 2013.

Le Président

Jean-Claude LEGER

